7HD

Autorisation parentale

Prise en charge en voiture par les animateurs

Dans le cadre des activités scoutes proposées par les animateurs éclaireurs de la 7HD Saint-Symphorien, nous sommes parfois confrontés à certaines situations, parfois urgentes, où le déplacement d'un ou plusieurs animés en voiture s'avère nécessaire. Ces situations restent rares, voire exceptionnelles.

Exemples : urgence médicale, éclaireur/patrouille perdue trop loin du rendez-vous lors d'un jeu, patrouille en grosse difficulté lors du hike de patrouille (camp) ...

Le staff éclaireur souhaite avoir votre autorisation afin de pouvoir véhiculer votre enfant lors de ces situations.

Au moment du camp : quatre animateurs auront leur permis depuis plus de trois ans, à savoir :

- Sousa (Juliette)
- Galago (Ugo)
- Basenji (Thomas)
- Lemming (Simon)
- Gibbon (Antoine)

En tant qu'animateurs, nous nous sommes engagés envers vos enfants à donner du temps, du talent et du cœur lors des activités scoutes. Cet engagement est officialisé par la signature du Code Qualité Animation, un document fédéral que nous avons tous signé.

Les animateurs sont à votre entière disposition si vous souhaitez en discuter avec eux en début ou en fin de réunion.

Cette autorisation est valable du 05/07/2024 au 21/07/2024.

À compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

.....

Père - mère – tuteur - répondant

Autorise-Refuse (biffer la mention inutile) (nom, prénom).....

À être véhiculé par les animateurs repris ci-dessus, lorsque cela s'avère nécessaire pendant les activités scoutes proposées par les animateurs éclaireurs de la 7HD.

Fait à ..... Le .....

Signature représentant légal

TROUPE DES CHIGONNIERS 7HD SAINT-SYMPHORIEN